

## **La Caisse d'Épargne piégée par Doubl'ô**

Commercialisés en 2001 et 2002 par les Caisses d'Épargne, les fonds de la gamme Doubl'ô continuent à faire parler d'eux. La Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche vient d'être mise en examen pour tromperie par un particulier. Début juillet déjà, la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes avait dénoncé la présentation partielle de la brochure commerciale de l'époque. Face à la multiplication des contentieux, les avocats chargés de la défense des intérêts de particuliers lésés dans cette affaire appellent à la désignation d'un médiateur indépendant. L'objectif : indemniser les 240 000 souscripteurs de la gamme sans attendre l'issue judiciaire et une éventuelle condamnation pour publicité mensongère. ■ P. F.